

# La dette grecque démasquée

Un rapport<sup>(1)</sup> rendu public le 18 juin par une commission d'experts indépendants<sup>(2)</sup> invite la Grèce à ne pas s'acquitter de sa dette. Parmi ces spécialistes, l'économiste Michel Husson. Décryptage.

**L**a mise en place de la Commission pour la vérité sur la dette grecque est-elle une première ?

Non, elle a profité d'expériences semblables menées auparavant, la plus notable étant celle de l'Équateur entre 2007 et 2009, qui avait conduit à une réduction notable de la dette publique de ce pays.

**Votre rapport remis au Parlement grec est un véritable réquisitoire contre la gestion de la dette grecque par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI.**

Nous avons même hésité à utiliser l'expression « action criminelle » contre le peuple grec. Du point de vue économique, on retire à la Grèce les moyens de se rétablir et de s'orienter vers un autre mode de développement. Mais il y a aussi tous les aspects juridiques et notamment la dimension de non-respect des droits humains. Nous avons réalisé



© DIDIER DELAINE/CCAS

**MICHEL HUSSON** qualifie la dette grecque d'illégale, d'illégitime et d'odieuse.

un bilan semblable à celui fait en 2013 par un expert de l'Onu qui avait décortiqué toutes les mesures imposées par la troïka (baisse du Smic, du nombre des fonctionnaires, etc.) et évalué leurs effets sur les droits humains.

**« La Grèce ne doit pas payer cette dette, du fait de son caractère illégal, illégitime et odieux », dit le rapport. Qu'est-ce que cela signifie ?**

Commençons par le terme « odieux ». Il signifie que la dette a été imposée soit par une dictature, soit par

des partenaires, des créanciers en l'occurrence, qui étaient parfaitement conscients des effets catastrophiques que cet accord aurait. Ils ont fait valoir leurs intérêts avant ceux de la Grèce. C'est le point clé du rapport : ils avaient absolument tous les moyens d'anticiper sur ces effets qu'auraient les mesures qu'ils imposaient à l'économie grecque. Nous avons eu le témoignage de Philippe Legrain, qui était conseiller économique de Barroso, l'ancien président de la Commission européenne : il dit clairement qu'on a fait passer les intérêts des banques avant ceux du peuple grec.

**En quoi cette dette est-elle illégale et illégitime ?**

Illégale, car il y a non-respect de la Constitution grecque par exemple : le Parlement n'a pas été consulté sur ces questions. C'est également le fait que les statuts mêmes du FMI ont été enfreints : ils ont changé les règles d'application pour pouvoir mettre en place le premier mémorandum (plan d'austérité, NDLR). Illégitime, car tout une série de mesures ne profitent pas à l'ensemble de la population mais seulement à une petite catégorie. La dette est par ailleurs insoutenable sur le plan économique et sur le plan des droits humains.

**La Grèce est vraiment un cas d'école...**

C'est un cas d'école qu'on ne devrait pas considérer comme une exception. Ce qui nous frappe au sein de la Commission et au-delà, c'est le dogmatisme absolu des négociateurs du côté européen ou du FMI. Un exemple : les retraites, un des points d'achoppement des négociations. Près de la moitié des



## Avis d'expert

**ÉCONOMISTE** à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), Michel Husson est membre du conseil scientifique d'Attac et de la Commission pour la vérité sur la dette grecque. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *Créer des emplois en baissant les salaires ?* (éditions du Croquant, 2015) et *Le Capitalisme en 10 leçons. Petit cours illustré hétérodoxe* (La Découverte, 2012).

**MANIFESTATION**  
en soutien au peuple grec  
à Paris, le 20 juin 2015.

ménages compte sur les retraites comme seule source de revenus ou presque. Comme il y a beaucoup de chômage et très peu d'allocations sociales, certains retraités essayent avec leur petite retraite de nourrir leurs enfants ou leurs petits enfants. En attaquant les retraites, on s'attaque délibérément à ceux qui ont été les plus exposés à la crise.

**Quelle base juridique ce rapport fournit-il au gouvernement grec pour suspendre ou refuser le paiement de sa dette ?**

À partir du moment où vous avez une dette qui est considérée comme

odieuse, illégale ou illégitime, vous pouvez évidemment la remettre en cause et refuser de la payer, quitte à engager des démarches juridiques. Parmi les arguments qui pourraient permettre à la Grèce de refuser de payer une partie de sa dette, il y a la mauvaise foi des créanciers qui ont poussé le pays à violer son droit national et ses obligations en matière de droits humains.

**D'autres pays européens pourraient-ils être soumis à leur tour à un audit de cette nature ?**

Il y en a deux. Le Portugal, qui est déjà bien avancé, puisqu'une proposition en ce sens a été faite par des députés et des hommes politiques. Et puis il y a l'Espagne. Les nouveaux maires de Madrid et Barcelone (issues ou proches de Podemos, NDLR) ont annoncé qu'elles allaient conduire des audits sur les comptes de leur municipalité. Et cela va certainement relancer la question de l'audit au sein

de Podemos pour les élections de la fin de l'année. C'est d'ailleurs quelque chose qui inquiète les autorités européennes.

**À ce jour, l'Islande est le seul pays européen à avoir effacé une partie de sa dette suite à un référendum.**

C'est un exemple. L'Islande a refusé de prendre en charge par la dette publique les pertes des banques privées. C'est justement l'un des aspects importants du problème de la Grèce : elle a fait prendre en charge par la dette publique les difficultés des banques allemandes, françaises et néerlandaises qui étaient les plus exposées, mais aussi celles des banques grecques.

**PROPOS RECUEILLIS PAR SAMY ARCHIMÈDE**

(1) La synthèse du rapport est disponible sur <http://cadtm.org>  
(2) Commission pour la vérité sur la dette grecque, mise en place en avril dernier à la demande de la présidente du Parlement grec.